

d'r Egel Echo

Janvier 2018



Guevenatten - Gafenätt



Chers habitants de Guevenatten, liewa Gafanàtter,

Comme de coutume, par ces quelques lignes, j'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence. Que 2018 soit pour nous tous une année de santé et de joie, qu'elle nous garde unis et souriants chaque jour !

Comme vous pourrez le lire, les pages de cet *Echo* consacrées à l'histoire de la commune nous emmènent au 19^e siècle où nous découvrons ceux qui vivaient là, à nos places, il y a 150 ans. Ils arpentaient les mêmes chemins, et pour certains occupaient les mêmes maisons, toujours debout aujourd'hui. Les comptes-rendus du conseil municipal conservés en mairie nous montrent qu'en ce temps-là, les Guevenattois avaient très grand soin de la forêt commune, ils se préoccupaient de l'entretien méticuleux des points d'eau potable partagés par tous, ils se souciaient de l'état de leurs chemins carrossables, ils avaient la volonté d'améliorer l'instruction de leurs enfants (ils ont bâti l'école-mairie à cette époque) et ils faisaient grand cas du malheur qui pouvait toucher un des leurs.

Avec ces Guevenattois de 1860, nous partageons bien des choses ! L'essentiel en fait. Bien sûr nos horizons se sont élargis et certains sujets se traitent en coopération intercommunale. Bien sûr la technologie nous a bousculés et continuera de le faire. Mais l'essentiel demeure. **Préservation des ressources et de l'espace commun, transmission de savoirs et de valeurs communes, solidarité** : voilà des maîtres mots qui ont traversé le temps et qui sont le ciment de ce qu'est un village.

Alors, en 2018, pas besoin de bonnes résolutions ou de grandes révolutions ! Continuons comme ça, simplement, tous ensemble et finalement comme depuis toujours. Eifàch widerscht. Und in eich àlla, vo Harza, àlles beschta fér 's Neia Johr !

Bernard SCHITTLY



Hiver

Après les fêtes de fin d'année, **janvier** a été marqué par une période de froid intense. Cela n'a pas empêché nos jeunes Rois Mages de quêter pour l'école en Afrique.

En **février**, la fête patronale de **sainte Apolline** a réuni beaucoup de monde à la chapelle et au verre de l'amitié offert par la commune.

A cette occasion, comme chaque année, les gagnants du concours organisé par la commune ont été désignés par tirage au sort : Anne Marie MULLER et Alain RUETSCH ont remporté un arbre fruitier offert par la commune.



En ce samedi soir de début **mars**, après l'averse, le vent s'était apaisé ; finalement, c'est sous un ciel étoilé que l'association du Vallon a chassé l'hiver en lançant dans la nuit des Schiwa enflammés. Ces disques de hêtre sont rougis au feu puis piqués sur un bâton de noisetier avant d'être lancés dans les airs, frappés sur une planche ; à l'approche de l'équinoxe de printemps, ils symbolisent le soleil que chacun espère revoir bientôt.

Ce second **Feu de Carnaval** fut une belle réussite, malgré une affluence villageoise un peu faible... Un grand bravo à l'association du Vallon qui se donne beaucoup de peine pour agrémenter nos saisons de quelques belles fêtes où se mêlent tradition, découverte et partage.



Printemps

Après la matinée « Haut-Rhin propre » qui fut très suivie (merci à tous les participants !), cette période printanière a été marquée par la 3^e journée citoyenne, où chacun était invité à participer à l'embellissement de la commune.

Le **samedi 13 mai 2017**, vous étiez nombreux à vous investir dans un des ateliers proposés : fleurissement, débroussaillage, peinture, entretien, aménagement, cuisine... Souvenirs.

Café croissant, répartition des tâches, et hopla en avant !



*Un immense merci à l'entreprise **TP Bernard** d'Uffholtz qui est venue bénévolement nous apporter de la terre végétale et nous aider à la mettre en place autour de la croix de la mission ! Un aide précieuse et appréciée à sa juste valeur. Bravo !*



2017 au fil des saisons

Nettoyage du puits fontaine. « Y' avait du boulot... »



Nos peintres en abribus à l'œuvre. Résultat impeccable !



Comment démonter un abribus en 4 étapes.

1



2



3



4



Et voilà !

Fleurissement : préparer, disposer, planter, arroser... Une matinée bien remplie !



Pendant ce temps, on s'active en cuisine : la choucroute est cuite. Après l'apéritif, à table !



... et bien d'autres travaux encore (en espérant n'avoir oublié personne).

Soyez toutes et tous **remerciés**, pour votre participation et votre bonne humeur ! Rendez-vous dans quelques mois pour l'édition 2018 de notre journée citoyenne, le **samedi 12 mai**. Notez-bien !



Été

Au tout début de l'été, fin juin, le centre équestre d'Alexandra Waltisperger et Benjamin Richert a organisé ses traditionnelles portes ouvertes (fête du cheval). Lors des nombreuses animations, les jeunes cavalières et cavaliers ont pu montrer leur savoir faire. Une belle fête, sympathique et conviviale.



A la fin du mois d'août, les habitants se sont retrouvés **très nombreux** pour le repas villageois.



Un grand merci aux conseillers municipaux et aux autres personnes qui ont contribué à la préparation, à la mise en place, au rangement... bref au bon déroulement de ce beau moment de partage estival !



Octobre – novembre – décembre

Début **octobre**, nos Sapeurs Pompiers du Val du Traubach ont proposé à la population une formation aux gestes de première urgence : comment réagir face à une personne inconsciente en arrêt cardiaque ? Malheureusement, nous étions peu nombreux à répondre présents à l'appel, ce qui est dommage au vu de l'importance de ce sujet et de la qualité de la formation proposée. Nous ferons mieux cette année !



Le **9 décembre**, par une froide soirée de neige, Saint Nicolas est venu nous rendre visite au village, accompagné de sa troupe. Après avoir conté son histoire à la chapelle, il a accueilli les enfants dans la cour de la mairie et leur a distribué des friandises. Merci à l'association du Vallon pour cette belle fête.

Puis ce fut au tour des aînés d'être accueillis pour la traditionnelle « fête de Noël » : après une agréable après-midi passée ensemble dans la salle communale joliment décorée, chacun est reparti avec un colis offert par la commune.



Mariages

En 2017, deux mariages ont été célébrés dans notre commune.

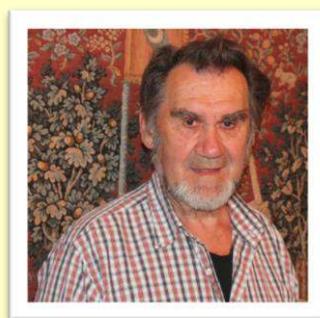
Le 17 juin dernier, Jean-Pierre CACHERA, premier adjoint au maire, a eu le bonheur de présider au mariage de son fils **Hervé CACHERA** et de sa désormais belle-fille **Audrey DIJOUX**. Le couple a deux enfants et est actuellement installé ... au Vietnam !

Un peu plus tard, le 5 août 2017, Jean-Pierre a de nouveau revêtu son écharpe tricolore pour célébrer cette fois le mariage du maire, **Bernard SCHITTLY** qui a épousé **Muriel THIERRY** en présence de leurs enfants.

Les maires de Sternenbergr, Bernard Sutter, et d'Elbach, Emmanuel Schacherer, ont également pris la parole. L'office religieux a été célébré dans la chapelle du village par l'abbé Koenig de Dannemarie.



Grand anniversaire



Henri Liebenguth, né en 1937, a fêté son quatre-vingtième anniversaire le 5 avril 2017. Il est encore un des rares Guevenattois à être né au village. Henri est toujours très actif et participe à la vie de la commune : il a plus de trente ans de mandat de conseiller municipal à son actif et est actuellement second adjoint au maire. Il s'occupe entre autres de l'ouvrier communal et du lagunage. Côté paroisse, il est également sacristain de notre chapelle : c'est lui qui sonne la cloche, qui assure le chauffage, qui prépare le matériel avant les messes...

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de santé et de longévité. Àlles beschta zum Geburtstàg, un bliwa noch làng g'sund !

Il nous a quittés

M. Joseph Muller est décédé le 20 janvier 2017 à l'âge de 79 ans. Sa discrétion et son amabilité resteront dans nos mémoires.

Naissance

Une petite Guevenattoise a vu le jour en cette année 2017 : il s'agit d'**Amélya ARMISSE**, née le 28/08/2017. Les heureux parents sont Rénald Armisse et Elodie Brun. Félicitations !



Curage de la lagune primaire

Après de nombreuses années de service, la vidange du bassin primaire de notre lagunage devenait urgente (dernière vidange en 2004).

La société **AGRIVALOR** (Hirsingue) a été chargée d'assister la commune pour la conduite de cette opération. Placée à l'entrée du dispositif, la lagune primaire est composée de **deux bassins** où se décantent les boues des eaux usées collectées. Extraites lors des opérations de curage, ces boues sont traditionnellement destinées à l'épandage agricole (engrais).

Malheureusement, les analyses obligatoires réalisées avant le commencement des travaux ont révélé une pollution des boues aux hydrocarbures. Quelle qu'en soit l'origine, **cette pollution nous a dès lors interdit l'épandage des boues dans les champs.**

La seule solution envisageable a été de pomper le contenu du premier bassin et de le faire évacuer vers la station de traitement de Sausheim où, après dessiccation, les boues ont été incinérées. Celles du second bassin ont été stockées sur place et feront l'objet d'un épandage agricole au courant de l'année.

Coût global de l'opération :

2018 :

l'assainissement collectif passe à la com-com

En janvier 2017, la fusion des communautés de communes de la Porte d'Alsace et de la Largue a entraîné la création d'une nouvelle collectivité dénommée **Sud Alsace Largue - Süd Elsàss Làrg**. Cette communauté de communes hérite de nouvelles compétences obligatoires, dont **l'assainissement collectif**.

Autrement dit, ce sont désormais les services de la com-com qui sont en charge de la **collecte** et du **traitement** des eaux usées de notre village (sauf pour les habitations relevant de l'assainissement non-collectif) La commune met à disposition tous les équipements existants (réseau, lagunage) mais en reste propriétaire. Tous les coûts de fonctionnement et d'investissement seront désormais à la charge de la communauté de communes (extensions de réseau, entretien du lagunage, curage, épandage de boues, etc.) Ce service devra s'autofinancer, c'est-à-dire que la redevance d'assainissement payée par les usagers devra permettre de couvrir toutes les charges du service à l'échelle de la com-com : fonctionnement des stations, investissements, remboursement des emprunts, etc. Pour Guevenatten, il est à craindre malheureusement que cette nouvelle centralisation exigée par la loi ne fasse augmenter fortement le montant de la redevance, alors que nous assumions parfaitement ce service au niveau communal...



Dépôt communal et croix de la mission

Entamés en 2016, les travaux de réfection de la croix de la mission et du dépôt communal se sont achevés à l'été 2017.

La nouvelle croix est l'œuvre de l'entreprise **Peduzzi** de Balschwiller, tout comme le dallage en granit. Le garde-corps d'origine a pu être conservé : il a été démonté, sablé, réparé, traité pour résister aux intempéries et enfin remis en place par le ferronnier **Battmann** de Sickert.

Le ravalement de la façade du dépôt communal a été confié à la maison **Sontag** de Ballersdorf tandis qu'une nouvelle porte de garage a été installée (**Ets Moos** de Bergholtz-Zell). L'extension de la toiture et la création d'un nouvel abribus ont été réalisées par **MT Montage** d'Elbach.

Coût total des travaux 2017 : 16 068 €



Merci aux anciens sapeurs pompiers du village qui ont financé la restauration du garde-corps pour un montant de 4 200 €.



2018 : armoire à livres et Firspritza

Dans les prochaines semaines, l'abribus sera équipé d'une **armoire à livres** où vous pourrez librement déposer et emprunter des livres d'occasion.

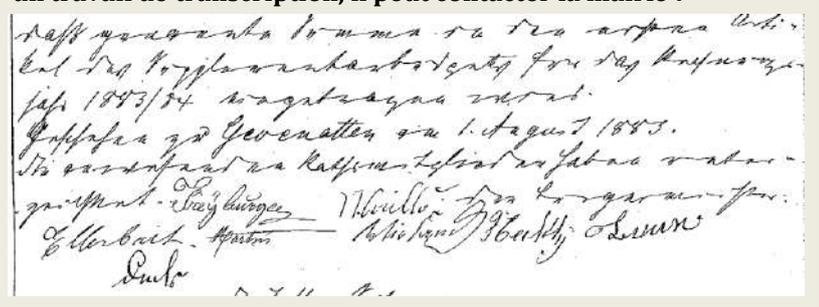
A droite, sous le préau, sera exposée la **pompe à incendie** communale : cette **Firspritza** du début du XX^e siècle est actuellement entreposée au dépôt communal. Nous ne savons malheureusement pas exactement en quelle année la commune a acheté cet équipement, ni quel fut son coût (**voir ci-contre**).

Bonne nouvelle : après consultation du conservateur du Musée du Sapeur-Pompier d'Alsace (Vieux-Ferrette), il apparaît qu'il n'y quasiment aucun travail de restauration à effectuer avant de pouvoir l'exposer.

Appel

Les registres du conseil municipal des années 1870-1918 sont rédigés en langue allemande, ce qui n'est pas un problème en soi... Le souci, c'est l'écriture ! Les secrétaires de mairie de l'époque écrivaient en **Spitzschrift**, écriture manuscrite allemande dont la formation des lettres est très différente de ce que nous connaissons aujourd'hui. Pour un non-initié, ces archives couvrant 48 ans d'histoire communale sont tout simplement illisibles...

Si dans le village (ou ailleurs) il se trouve quelqu'un qui soit capable de lire la Spitzschrift et qui ait du temps à consacrer à un travail de transcription, il peut contacter la mairie !



Fourneau de la chapelle

Au mois de septembre dernier, le vieux poêle à bois de la chapelle a été remplacé par un nouveau poêle automatique à granulés. L'ancien poêle nécessitait l'intervention régulière d'une personne pour alimenter le feu et il devait être allumé plus de 24 h à l'avance pour obtenir une température décente. Le nouvel appareil est automatique et la régulation génère des économies de combustible.

Il a été installé par la société **La halle au bois de Chavannes sur l'Etang**.

Coût de l'installation : 4 594 €



Exutoire d'orage

Lors de pluies exceptionnelles, par exemple en cas d'orage, le tuyau collecteur des eaux pluviales est saturé. A l'entrée du lagunage, le regard de collecte déborde alors et l'eau s'écoule sur le Langenweg en emportant les pierres de la couche de roulement, ce qui détériore le chemin et occasionne des frais de remise en état. Afin d'éviter cela, le regard d'entrée du lagunage a été modifié de façon à ce qu'en cas de fortes pluies l'eau soit

canalisée au fossé. Par la même occasion, afin d'éviter l'effondrement du chemin, une partie de fossé a été busée.

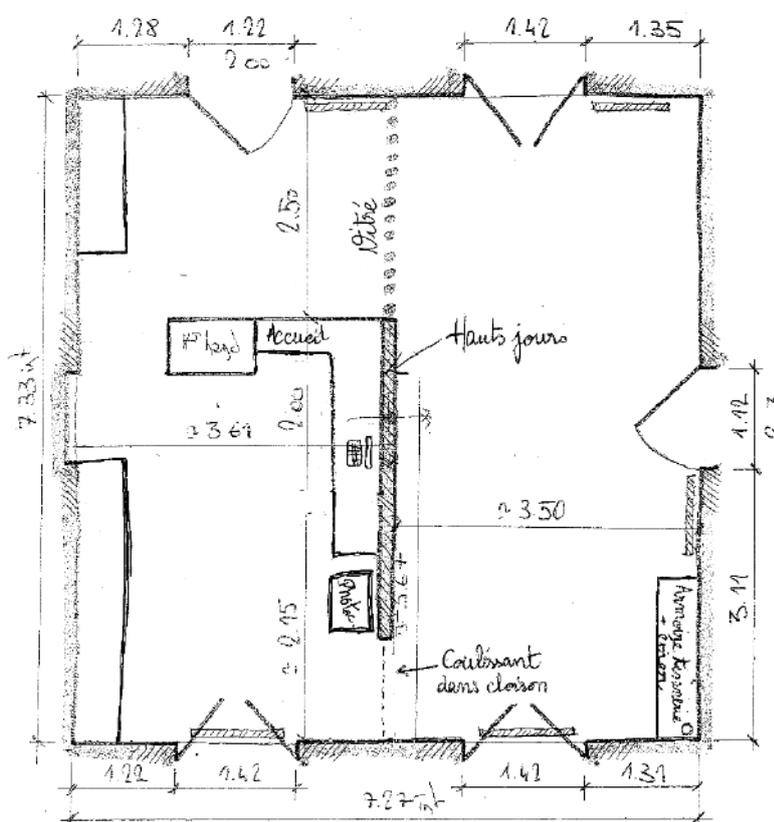
Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise **TP Bernard d'Uffholtz**.

Coût des travaux : 9 072 €

Travaux 2018

Le chantier principal de l'année 2018 sera celui de la transformation de la salle de classe désaffectée en mairie.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau CYBRAT Ingénierie de Dannemarie. Il s'agira pour l'essentiel de créer dans l'espace disponible un secrétariat pour l'accueil du public et le travail de bureau ainsi qu'une salle de réunion pour les séances de conseil municipal. Les sommes nécessaires à ces travaux sont disponibles au budget depuis janvier 2017.



Sapeurs Pompiers

par le Lieutenant Marcel Morillon, Chef de Corps

Depuis le 1er septembre 2017, les sapeurs-pompiers de Traubach-le-Bas ont rejoint les sapeurs-pompiers de Traubach-le-Haut/Guevenatten. Les femmes et les hommes des deux Centres de Première Intervention ont pris conscience de l'importance de se réunir pour pérenniser notre service de secours de proximité sur les villages de Traubach-le-Bas, Guevenatten et Traubach-le-Haut. Après plus de 2 ans de travail collaboratif avec les trois municipalités, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et madame la sous-préfète, une nouvelle entité administrative est née : le **CPI du Val du Traubach**. Nous essaierons de répondre au mieux à vos besoins.



Qui sommes-nous ?

Des habitants, comme vous et moi, de l'une de ces trois communes. Vos voisins peut-être ? Employés, ouvriers, exploitants agricoles, fonctionnaires, femmes au foyer, étudiants etc... **TOUS BÉNÉVOLES !**

Pourquoi sommes-nous sapeur-pompiers ?

Nous avons tous la volonté première de pouvoir servir au mieux nos concitoyens, dans un délai le plus court possible, en cas de besoin dans les domaines : - du secours d'urgence à la personne (arrêt cardiaque, malaise etc...) - des opérations diverses (inondation, nids de guêpes, etc...) - de l'incendie

Les **27 sapeurs-pompiers** sont à votre service selon leurs disponibilités, leurs contraintes professionnelles et familiales. Nos communes étant de plus en plus des "cités dortoirs" il est très difficile d'avoir des sapeurs-pompiers présents pendant la journée ! Combien de temps devrions nous attendre si les secours devaient venir de plus loin ?!

Nous devons nous organiser, nous former et donner de notre temps libre pour être présents lors d'une demande de secours ; quel plus beau cadeau que de pouvoir sauver une vie ? Une vie n'a pas de prix !

Prenons tous nos responsabilités en nous mettant au service de nos concitoyens pour être présents quand nos voisins, amis ou familles auront besoin de nous. Oui, la formation initiale prend du temps, mais que ne ferions-

nous pas pour acquérir le savoir-faire et prendre en charge notre secours de proximité ?

Posons-nous la bonne question : *qui viendra secourir un membre de ma famille, ou moi-même ?*

Pour éviter de se faire la remarque suivante : *si j'avais pris un peu de mon temps, je serais devenu sapeur-pompier volontaire et j'aurais su faire et peut-être pu sauver !*

Personne n'est mieux placé que soi-même pour protéger et secourir ses proches !

Si vous aussi, vous avez envie de vous investir pour notre bien à tous, n'hésitez pas prenez contact avec le secrétariat de votre commune pour rejoindre le CPI du VAL Du TRAUBACH.



Signature de la convention intercommunale en septembre dernier.

Ce même jour, une partie des pompiers du CPI du Val du Traubach

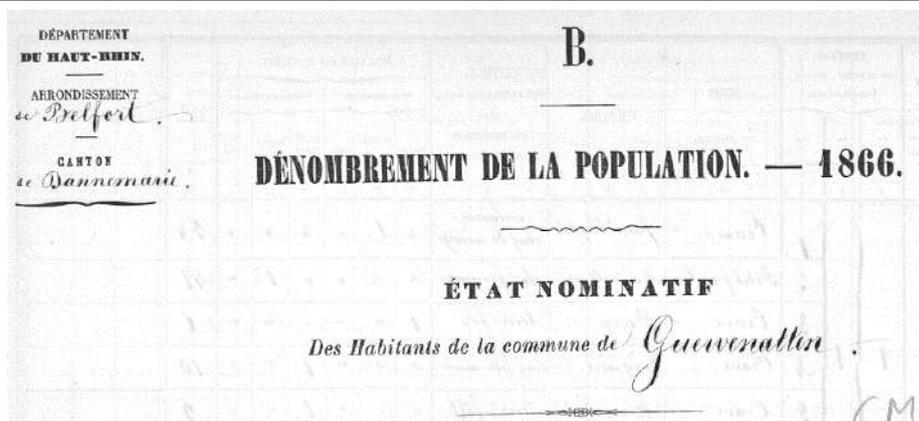


Vos sapeurs-pompiers vous souhaitent une bonne année 2018 !



Le recensement de 1866

En 1866, nous sommes sous le Second Empire. Napoléon III règne en maître sur la France. Le département du Haut-Rhin comprend alors l'arrondissement de Belfort où est situé notre village. Cet arrondissement disparaîtra après la défaite française de 1870. Une partie deviendra le Territoire de Belfort pendant que le reste de l'Alsace et une partie de la Lorraine passeront sous domination allemande jusqu'en 1918.



Un document conservé aux archives départementales du Haut-Rhin nous livre des informations intéressantes sur la sociologie de notre village à l'époque : il s'agit du **dénombrement de la population**, autrement dit du recensement des habitants de toutes les communes du Haut-Rhin.

Ce dénombrement nous révèle que Guevenatten (orthographié Guewenatten) comptait en 1866 exactement **297 habitants**, soit plus du double de la population actuelle ! Ces Guevenattois étaient répartis en 67 ménages vivant dans 57 maisons. En moyenne, plus de 5 personnes partageaient la même maison (ce chiffre pouvant aller jusqu'à 13 personnes sous un même toit). De nos jours, nous sommes 139 habitants répartis en 65 maisons, soit à peine plus de 2 personnes par maison en moyenne... La population était plutôt jeune avec un âge moyen de 29 ans.

Les prénoms

Il y a 150 ans, il n'était pas question d'inventer des prénoms loufoques. On se contentait des saints du calendrier et on reprenait souvent les prénoms des aïeux. Ainsi, en 1866, Guevenatten compte **36 Catherine, 29 Marie Anne** (plus **7 Anne Marie** !) ou encore **25 Joseph** et **22 Jean**. Ces seuls prénoms couvrent déjà 40 % de la population ! Cela n'était pas vraiment source de facilité et on avait toujours recours aux surnoms ou aux diminutifs pour savoir de qui il était question : sinon comment s'y retrouver parmi les six **Joseph BRUN** ou les six **Catherine HECKLY** du village ?

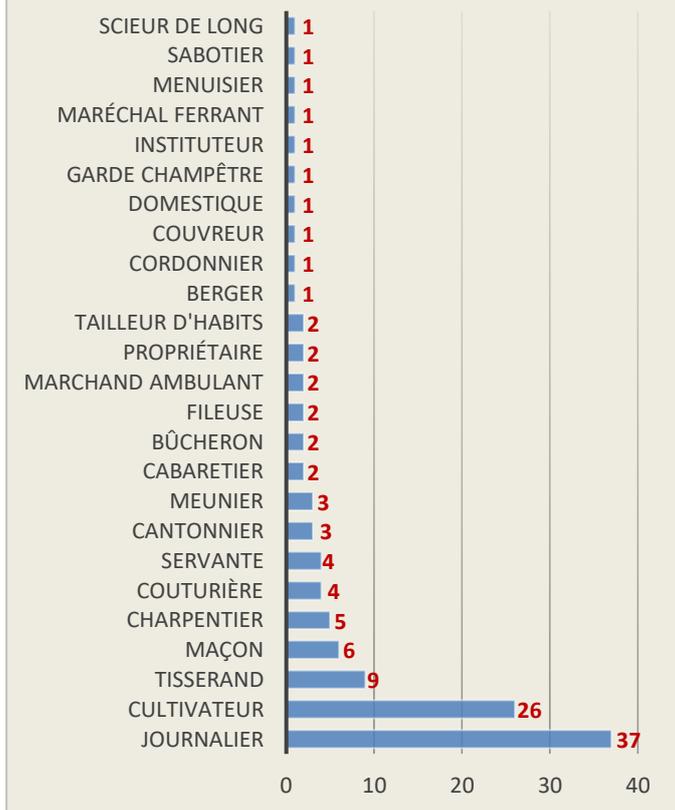
Le conseil municipal

Depuis une loi de 1855, les affaires des communes étaient régies par un maire nommé pour 5 ans par le préfet du Haut-Rhin et par un conseil municipal élu par les citoyens de la commune. Toutes les décisions devaient être soumises à l'approbation du préfet ; les délibérations du conseil municipal avaient le plus souvent pour objet de demander des autorisations à la préfecture...

En 1865, le maire est **Jean Georges WIOLAND, propriétaire**. Il fait partie des deux seules personnes à Guevenatten à déclarer l'état de "propriétaire". Cela signifie sans doute qu'il vivait des rentes de ses biens, se consacrant à la gestion de ses affaires. En ce temps-là, il arrivait que les "plus forts imposés" de la commune participent aux réunions de conseil municipal, comme en 1865, lorsqu'il s'est agi de voter une imposition extraordinaire de 300 Francs pour subvenir au paiement du salaire du garde champêtre et à d'autres dépenses.

le maire nommé par le préfet en 1865			
WIOLAND Jean Georges	propriétaire	56 ans	marié
le conseil municipal élu en 1865			
BRUN François (adjoint)	cultivateur	50 ans	marié
BADER Thiébaud	journalier	47 ans	marié
BITSCH Apollinaire	cultivateur	68 ans	marié
BITSCH Jean	tisserand	53 ans	marié
BRUN Jean fils dit le Bas	cabaretier	38 ans	marié
HATTY Joseph	bûcheron	35 ans	marié
SCHORR Sébastien	cultivateur	57 ans	marié
WIOLAND Jean	cultivateur	31 ans	veuf

Métiers déclarés en 1866



En 1866, la population du village n'était pas très riche. 37 adultes étaient "journaliers", c'est-à-dire ouvriers agricoles rétribués à la journée. Ils louaient leurs services dans des fermes du village et des alentours. De nombreuses femmes déclarent cet état. Par exemple, au foyer de **Jean Thiébaud BISCHOFF**, veuf (54 ans), le père et le fils de 25 ans sont charpentiers et toutes les filles âgées de 22, 19 et 16 ans sont journalières.

Bien sûr, nombreux sont aussi les cultivateurs (26).

Parmi les commerçants et artisans, on ne dénombre aucune épicerie, mais deux auberges :

- celle de **Thérèse RUFFIO** (48 ans), veuve **FREYBOURGER** [sic], mère de 6 enfants

- celle de **Jean BRUN** (38 ans), marié et père de 5 enfants.

Le cordonnier est **Jacques WALCH** (52 ans), marié sans enfants.

Essentiel à la vie rurale, le maréchal ferrant est un certain **Augustin EHRET** (36 ans), marié sans enfant.

Dans le domaine textile, les 9 tisserands sont tous des hommes et les familles **BITSCH** sont bien représentées. On dénombre aussi deux fileuses, quatre couturières et deux jeunes tailleurs d'habits : **Jean MARTIN** et **Aloyse BITSCH** tous deux âgés de 25 ans !

L'instituteur-secrétaire de mairie est un certain **Louis MOTSCH** (25 ans). Il est arrivé au village en 1865 et est hébergé au foyer de **Jean et Catherine BITSCH** (36 et 35 ans) qui sont sans enfant. Les autres "fonctionnaires" sont **Guillaume BISCHOFF** (59 ans) qui est garde champêtre et les trois cantonniers **Joseph BRUN** (39 ans), **Joseph BITSCH** (36 ans) et **Jean HECKLY** (48 ans).

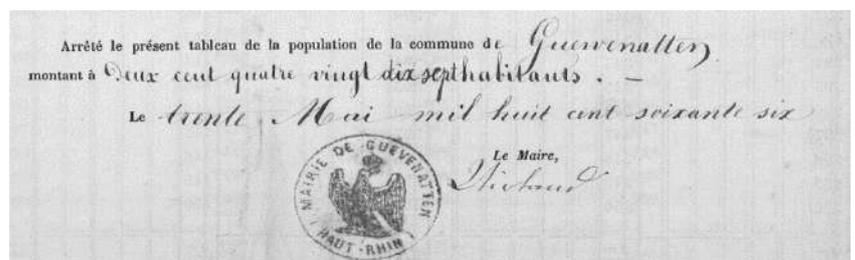
Les meuniers du village sont **Joseph et Georges DIDIER**, deux frères célibataires de 29 et 27 ans. Sous leur toit vivent également leur sœur **Madeleine DIDIER** (25 ans), leur mère **Madeleine FÜLLERINGER** veuve Didier (57 ans), un domestique du nom de **Thiébaud PFLÉGER** (28 ans, dont la femme vit à Bréchaumont) et une servante, **Barbe SCHACHERER** (21 ans).

Deux habitants de la commune sont marchands ambulants. Cette profession semble être en perte de vitesse à l'époque puisque nos deux marchands ambulants sont plutôt âgés et à priori sans relève... Il s'agit de **Jean WEBER** et de **Samuel MEYER**. Le premier a 62 ans, marié, deux enfants. Le cas du second, **Samuel MEYER** semble un peu plus délicat : il a 60 ans, est séparé de sa femme, vit seul et est « placé sous la surveillance de la haute police » !

Quelques Guevenattois

A la date du recensement, le 30 mai 1866 :

- le doyen du village est **BRUN Joseph**, 80 ans. Il était né sous Louis XVI, en 1786 !
- la doyenne est **FREYBOURGER Catherine**, 78 ans, née un an avant la Révolution.
- le plus jeune enfant est la petite **BITSCH Eugénie** âgée de 15 jours seulement... Celle-ci restera célibataire et décédera à Guevenatten en 1933, à l'âge de 67 ans.
- **BITSCH Jean-Baptiste**, 18 ans, vit chez ses parents tisserands. On le retrouvera une quarantaine d'années plus tard, sur une photographie prise à Dannemarie. Il est alors un des derniers vétérans de la guerre de 1870 ! Et un des rares Guevenattois recensés en 1866 à avoir été photographié (voir en page suivante).





Détail d'une carte postale tirée de l'ouvrage de Bernard SUTTER :
Promenade dans le canton de Dannemarie à l'aube du XX^e siècle

← Vétérans de la guerre de 1870 à Dannemarie (début du 20^e siècle).

Jean-Baptiste BITSCH est le plus petit, 3^e en partant de la droite.

1865 :

Un évènement dramatique

L'extrait du registre du conseil municipal de 1865 repris ci-dessous nous fait découvrir un évènement tragique qui a eu lieu cette année-là...

Séance ordinaire du 10 novembre 1865

M. le Maire expose à son conseil que par suite d'un incendie arrivé dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier, le sieur **Heckly Jean**, né et domicilié en cette commune se trouve dans un état de dénuement complet, que quelques semaines avant ce sinistre, son cheval avec lequel il gagnait son pain est tombé dans un fossé et a cassé la nuque, qu'il a alors acheté un autre cheval qui lui a été consumé par l'incendie. Que par suite de ce malheur il est dans la commune sans refuge et sans asile, propose à son conseil de voter la somme de cent Francs pour venir au secours du sieur Heckly.

Le Conseil,

Où le juste exposé de M. le Maire, considérant que le sieur Heckly ne sera que faiblement rétribué par les assurances est d'avis de voter ladite somme cent Francs pour venir aux secours les plus puissants.

Qui donc était ce malheureux **Jean HECKLY**, victime d'un incendie ? Le recensement de 1866 nous apprend que trois chefs de famille portent ce nom...

L'extrait ci-dessus nous parle d'un cheval tombé dans un fossé, "cheval qui lui servait à gagner son pain" : il se pourrait donc qu'il s'agisse de Jean HECKLY le **cantonnier**. Celui-ci était âgé de 48 ans et vivait seul avec sa femme.

Mais il pourrait tout aussi bien s'agir de Jean HECKLY le **cultivateur**, âgé de 43 ans, époux d'Anne GAERBER. Ils sont parents de 6 enfants de 13 ans, 10 ans, 9 ans, 6 ans, 5 ans et 6 mois ! La situation serait alors encore plus dramatique...

En fait, il ne s'agit sans doute ni de l'un, ni de l'autre : la victime de cet incendie est vraisemblablement **Jean HECKLY, le journalier, homme veuf de 62 ans, vivant avec sa fille Catherine (32 ans), ouvrière agricole elle aussi**. Le recensement nous montre en effet qu'en mai 1866, soit quelques mois après l'incendie, ces deux personnes vivent sous le toit de la **WIOLAND François**, journalier de 51 ans qui les a donc sans doute recueillis.

Dans cette maison vivent également l'épouse de François Wioland, Anne Marie Müller (53 ans) et leurs trois filles : Marie (journalière de 27 ans), Marie Anne (couturière de 20 ans) et Philomène (10 ans).



Illustration d'époque : une cour de ferme alsacienne au XIX^e siècle, par **Jean BENNER**, peintre mulhousien (1836 – 1896)

Tout autour du village, lisières, haies et sous-bois offrent des possibilités de récoltes abondantes... et gratuites ! L'été et l'automne 2017 ont été des saisons particulièrement généreuses en baies et autres fruits sauvages.

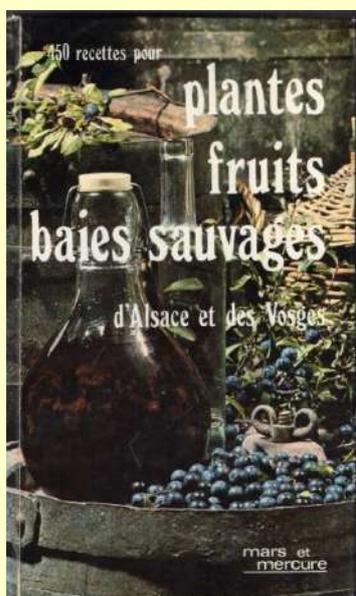


La baie la plus connue et la plus abondante est sans aucun doute **la mûre**. Dans les haies et les taillis, les ronces sont omniprésentes ; si l'été est suffisamment ensoleillé et pas trop sec, la récolte sera abondante et les mûres grosses et juteuses. De plus, la conservation des mûres est particulièrement simple : elles se prêtent très bien à la transformation en confitures ou gelées, et peuvent tout aussi bien être simplement congelées. Quel bonheur de déguster une tarte aux mûres en plein hiver ! Dans les haies de Guevenatten, on trouve également des **prunelles** : crue, son âpreté est difficilement supportable mais elle donne d'excellentes liqueurs assez faciles à préparer (sans parler du schnaps de prunelle !)

Noisettes, fleurs de sureau, ail des ours, fraises des bois, merises (cerises sauvages), églantines, champignons... La nature est généreuse à Guevenatten ! Il ne tient qu'à nous de réapprendre à profiter de ses dons.

Pour ceux qui fréquentent les bourses aux livres ou les libraires d'occasion, voici un ouvrage à ne pas laisser passer !

Paru en 1982 aux éditions Mars & Mercure, « **Plantes, fruits, baies sauvages d'Alsace et des Vosges** » vous propose 450 recettes de potages, salades, tartes, confitures, tisanes, sorbets, liqueurs, desserts, conserves, etc. Indispensable !



Tirée de cet ouvrage, voici la recette inratable de

LA LIQUEUR DE NOISETTE

250 g de noisettes	½ litre d'alcool à 40°
½ litre d'eau	400 g de sucre semoule
½ gousse de vanille	

Griller les noisettes décortiquées dans une poêle en les remuant. Les broyer grossièrement, les mettre dans un bocal. Faire tiédir l'eau et la verser sur les noisettes. Ajouter l'alcool et la demi gousse de vanille. Laisser macérer bocal fermé pendant 20 jours. Passé ce temps, filtrer la décoction à travers un linge fin. Ajouter le sucre et laisser encore reposer pendant 10 jours en secouant de temps en temps le bocal. Mettre 5-6 noisettes décortiquées et bien sèches dans une bouteille, verser la liqueur et boucher.



Une technique ancestrale de valorisation des fruits :
la distillation

Assurément, la distillation requiert un grand savoir-faire et c'est avec l'expérience que l'on finit par maîtriser cet art. Elle est toujours pratiquée dans notre village, bien que la commune ne possède pas d'alambic collectif. Les appareils sont la propriété des familles ou bien peuvent être loués auprès d'associations.

Du point de vue du **droit local Alsace-Moselle**, voici quelques règles essentielles à retenir :

- la distillation est autorisée à toute époque de l'année et à domicile, quelle que soit la quantité d'alcool produite
- à la fin des opérations pour assurer la mise hors d'usage des alambics, le chapiteau ou le col de cygne est déposé en mairie
- le particulier doit obligatoirement déclarer, après les opérations de distillation, la quantité d'alcool réellement obtenue
- une taxe devra être acquittée auprès de l'administration (environ 17 € par litre d'alcool produit). Une réduction de 50% de la taxe s'applique sur les 10 premiers litres.

Le rucher communal, saison 1

Sept villageois (2 couples et 3 hommes) ont répondu à l'appel de la commune et se sont lancés dans l'aventure de l'apiculture. Ils ont participé aux cours théoriques au début de l'année et, au printemps, la mise en pratique au rucher a abouti à la multiplication de colonies. Ainsi, une nouvelle colonie d'abeilles a pu être créée pour chaque famille, tout cela à partir de deux colonies offertes à cette fin par un apiculteur de la commune.

Au mois d'août et malgré une année apicole difficile, un peu de miel a pu être récolté sur 3 colonies bien développées, au grand bonheur de leurs nouveaux propriétaires !

Rappelons, que le rucher villageois est doté de 11 ruches appartenant à la commune et mises à la disposition de ces nouveaux passionnés... et des futurs intéressés ! Espérons que toutes les colonies passeront bien la saison hivernale et rendez-vous au printemps pour la suite des aventures.



Les abeilles ne sont pas les seules locataires du rucher !



Lors de la construction, les bénévoles avaient eu l'excellente idée d'installer un nichoir spécifique pour les **chouettes effraies** et, dès la première année, un couple y a élu domicile ! C'est une très bonne nouvelle : la chouette effraie est la chouette des villages, elle niche dans les greniers, les granges ou les clochers. La disparition des anciens bâtiments agricoles ou l'isolation des combles avec fermeture des accès la prive de son habitat habituel.

Madame chouette a donné naissance à 3 petits chouetton. Nous la voyons ici en train de couvrir ses œufs. Peut-être les entendrons-nous chuintier dans la nuit l'été prochain ?

L'école intercommunale « Le Hohbourg »

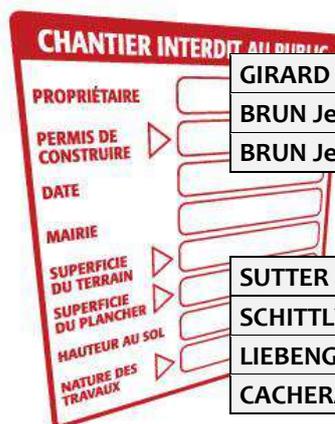
Les 170 élèves des six villages de notre regroupement scolaire sont scolarisés à Wolfersdorf, à Traubach-le-Bas ou à Traubach-le-Haut. *Entre autres enseignements et activités de l'année 2017, voici un projet mené par les CM1-CM2 monolingues en partenariat avec la maison de la Nature d'Altenach.*

Les élèves ont étudié le cours d'eau du village (le Traubach) se demandant si la rivière était en capacité d'accueillir des espèces sensibles tels que la truite fario, **l'écrevisse à pattes blanches**, **le castor d'Europe**, **l'agrion de Mercure** (libellule) ou encore **le cincle plongeur**, qui est un oiseau.

Ils ont été guidés dans leurs travaux et leurs recherches par un éducateur de la maison de la Nature du Sundgau. Après de multiples observations et relevés sur la végétation, les seuils et la qualité de l'eau, les élèves ont pu conclure qu'à Traubach-le-Bas, la rivière constituait un milieu assez peu favorable pour ces espèces, sans pour autant être totalement inadapté à chacune d'elle.

Liste des autorisations d'urbanisme délivrées au cours de l'année 2017

Les autorisations sont délivrées par la commune après instruction par le service du droit des sols du Pays du Sundgau (Altkirch). Les demandes doivent être déposées en mairie. Les arrêtés sont rendus publics par voie d'affichage.



Permis de construire & permis de démolir

GIRARD Stéphan	12, chemin Kirchweg	const. maison avec garage et carport	01/02/2017
BRUN Jean-Martin	32b, rue Principale	démolition hangar + const. maison	31/03/2017
BRUN Jean-Martin	32b, rue Principale	const. auvent sur hangar existant	03/04/2017

Déclarations préalables (surface crée entre 5 m² et 20m²)

SUTTER Benoît	rue Principale	abri de jardin	18/02/2017
SCHITTLY Bernard	3, chemin des Etangs	ajout appentis sur existant	22/05/2017
LIEBENGUTH Henri	8, rue Principale	ajout d'un auvent sur existant	05/09/2017
CACHERA Jean-Pierre	1, chemin des Prés	Abri de jardin	13/10/2017

Finances : le point sur les recettes de la commune

Les recettes de fonctionnement de notre commune reposent sur 4 piliers :

- Les **produits des services** (ventes de bois, droit de chasse, redevances...) Ils se sont élevés à **26 389 €** en 2017.
- Les **impôts et taxes** (taxes foncières, d'habitation, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe sur les droits de mutation...) Ces impôts et taxes ont représenté une recette de **34 805 €** en 2017.
- Les **dotations** (de l'Etat, du département via un fonds de péréquation de l'impôt professionnel) La commune a été dotée de **56 840 €** en 2017.
- Les **produits de gestion courante** (locations de terrains, d'un logement, etc.) qui se sont élevés à **4 712 €**.
- Les **produits exceptionnels** (remboursement d'assurances, etc.) pour un montant de **9 038 €**.

En 2017, la totalité des recettes de fonctionnement s'élève ainsi à **131 784 €**.

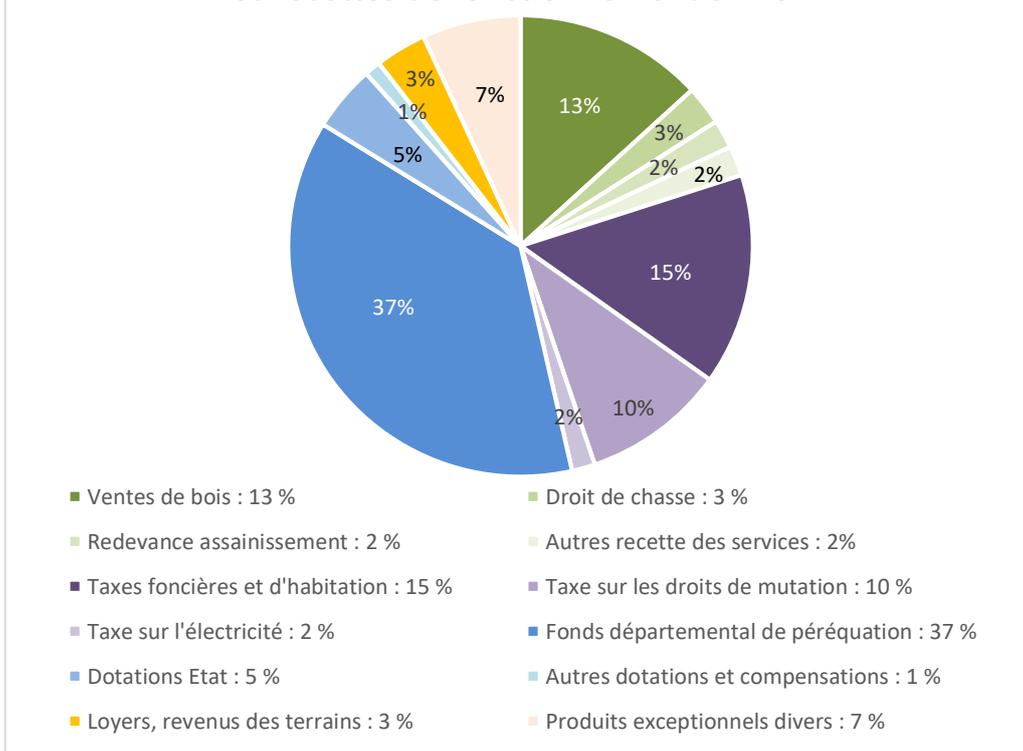
Il est à noter que les dotations provenant de l'Etat ont fondu comme neige au soleil en quelques années : moins 92 % depuis 2012 pour la dotation forfaitaire !

D'autre part, une de nos principales recettes provient d'un "fonds départemental de péréquation" qui lisse les ressources entre les communes les plus riches et communes les plus pauvres. Il représente pour nous une recette de **49 286 €**, soit **37 %** de nos ressources. Sachant que la suppression de ce principe, ou tout au moins sa disparition partielle, est évoquée chaque année, nous pouvons légitimement craindre le pire...

Si notre commune devait être privée de ces ressources, elle ne serait plus en capacité de mener les investissements nécessaires à son développement harmonieux, sous peine de s'endetter dangereusement.

Pour finir, la suppression de la taxe d'habitation en 3 ans semble actée par le gouvernement. Elle devrait être **compensée à l'euro près** pour les communes mais on peut légitimement se demander où l'Etat -déjà si endetté- va trouver les 10 milliards d'euros annuels nécessaire à cette compensation. L'engagement d'un impact neutre pour les communes sera-t-il tenu ?

Nos recettes de fonctionnement en 2017



Quelques images pour finir...



Depuis combien d'années n'avait-on pas vu cette scène à Guevenatten ?



'S'isch gàr nit so eifàch às ma meint.



- Un Lord écossais perdu à Guevenatten ?
- Non, le maire d'Elbach endimanché !



Cherchez l'intrus (chat alors !)

Le tour d'Alsace...

D'abord BEAUCOUP d'attente,



puis BEAUCOUP de voitures,



enfin QUELQUES vélos,



und vertig !



Coffenätt - d'r Egel Echa -
Guevenotten -

